

Les invalides

Enfin, car je ne voudrais pas abuser du temps de la Chambre, je voudrais féliciter le député d'avoir soulevé cette question cet après-midi. Je tiens à réitérer que je m'engage, à l'instar des autres députés, à non seulement m'assurer que les services aux handicapés soient améliorés, mais également à veiller à ce que le processus soit accéléré, afin que tous les handicapés puissent jouer un rôle plus actif dans la société.

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit dans le cadre du débat sur le projet de loi C-675, au début de l'après-midi, ce n'est pas tous les jours que j'interviens pour me dire d'accord avec le principe d'une mesure ou d'une motion proposée par l'un de mes collègues néo-démocrates. C'est la deuxième fois aujourd'hui que je le fais.

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) ne comprendra jamais, mais je tiens à défendre le principe de la motion proposée par le député de Beaches (M. Young). Il s'agit d'une question tout à fait dénuée de sectarisme et qui nous rappelle les réalisations de notre défunt collègue, l'honorable Walter Dinsdale. Je tiens à lui rendre hommage, au nom de tous les députés de la Chambre, pour son dévouement. En effet, il a consacré toute sa vie aux Canadiens handicapés et invalides.

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Aujourd'hui, ce sont mes collègues le député d'Oxford (M. Halliday) et le député de Waterloo (M. McLean)—lequel a remplacé le défunt M. Dinsdale au comité—qui ont pris la relève.

J'ai fait quelques recherches en début de journée sur les malentendants. J'ai été surpris d'apprendre que les problèmes auditifs représentent l'invalidité la plus courante, qu'un million et demi de Canadiens en sont atteints dans une plus ou moins grande mesure, que 200,000 Canadiens sont totalement sourds et que 550,000 autres ont des problèmes d'ouïe des deux côtés. Un quart de million de Canadiens portent des appareils auditifs, mais ils pourraient être deux fois plus nombreux. Selon les tendances démographiques actuelles, de plus en plus de gens en porteront au fur et à mesure que la population vieillira. Je m'excuse de consulter mes notes pour citer ces statistiques, mais elles sont sidérantes et je voulais être sûr de ne pas me tromper.

● (1640)

Avec la permission des députés, je voudrais faire une digression pour prouver l'importance que revêt aujourd'hui le problème des malentendants. Pour ne citer qu'un projet en vigueur dans ma circonscription, M^{me} Jacqueline Harbour a créé une école de dressage de chiens pour les sourds. En effet, au Canada, le problème des malentendants est aussi important, sinon plus, que celui des aveugles, mais il peut se régler de la même façon que pour ces derniers, auxquels on fournit un chien d'aveugle. Je vous en dirai plus une autre fois sur le travail extraordinaire réalisé par M^{me} Harbour, mais il est tout à fait fantastique de voir un chien servir «d'oreilles» et prévenir le malentendant lorsque le téléphone sonne, qu'on sonne à la porte ou que n'importe quel bruit se produit autour de la maison. Ce projet mérite notre attention à l'échelle nationale et je ferai le nécessaire pour qu'il la reçoive à la première occasion.

Dans la motion que nous avons présentée, nous nous limitons aux téléphones. Le rapport provisoire du comité spécial concernant les invalides et les handicapés de juin 1982 comportait notamment trois recommandations d'une importance capitale. Voici le texte de la recommandation n° 56:

Diminuer les tarifs du téléphone pour les handicapés auditifs devant utiliser des appareils de télécommunications pour les sourds.

La recommandation n° 57 se lit ainsi:

Qu'un équipement téléphonique spécial pour personnes handicapées soit fourni moyennant le tarif mensuel de base.

Et voici l'autre recommandation très importante, la recommandation n° 58:

Installer dans les bureaux du gouvernement fédéral de l'équipement téléphonique spécial à l'usage des personnes handicapées.

Ces recommandations font toutes valoir qu'il faut rendre plus accessibles aux malentendants les appareils de communication en général. Si elles étaient adoptées, elles permettraient à ces Canadiens de jouer un rôle encore plus utile au sein de notre société, ce qui cadrerait fort bien avec les dispositions de la Charte des droits que la Chambre a adoptée.

Mais il existe un problème d'envergure internationale que le comité devrait connaître lorsqu'il étudiera cette question, ce qui ne devrait pas tarder, j'espère. Les États-Unis ont décrété des normes d'accessibilité: 90 p. 100 de tous les récepteurs téléphoniques qui existent dans ce pays sont compatibles. Nous n'avons pas beaucoup d'appareils téléphoniques de fabrication américaine au Canada, mais il est fort probable qu'ils sont munis d'un phonocapteur.

Lorsqu'il a rendu la décision n° 82-14 qui a permis aux abonnés commerciaux et privés d'acheter leur propre matériel téléphonique, le CRTC a ouvert un nouveau marché. Nous recevons maintenant des appareils importés du Japon, de la Corée, de l'Italie, de Singapour, de la Pologne et de la Suède. Inutile de préciser que ces appareils ne sont peut-être pas tous compatibles. Or, si nous imposons une nouvelle norme sur la compatibilité des appareils téléphoniques, cette initiative sera peut-être perçue comme une barrière non tarifaire et nous pourrions fort bien faire l'objet de représailles commerciales. Si nous voulons explorer des débouchés internationaux pour notre technologie, il faut tenir compte de ce genre de barrières tarifaires. Mais il n'en demeure pas moins que cette question de compatibilité est une excellente raison pour imposer des normes dans ce domaine comme nous l'avons fait pour les voitures, les appareils médicaux et ainsi de suite.

On pourrait proposer des solutions temporaires au problème des appareils téléphoniques qui sont incompatibles et qui sont vendus sur le territoire de Bell Canada où, comme par hasard, les deux-tiers des habitants éprouvent des problèmes d'audition. Ainsi, nous pourrions faire apposer des étiquettes sur ces appareils pour faire savoir à l'acheteur qu'ils sont incompatibles et ne peuvent être branchés sur les prothèses auditives munies d'un commutateur T. C'est là une idée de la Canadian Hearing Society. Peut-être pourrait-on envisager ces solutions temporaires tandis qu'on étudie une mesure législative pour obliger les compagnies à vendre exclusivement des appareils compatibles.

Chaque fois que nous discutons à la Chambre des modifications que Bell Canada devrait apporter à son réseau, mon prédécesseur et moi, en notre qualité de critique de notre parti en matière de communications, éprouvons la même difficulté: